

# Présence internationale

Bulletin numéro 85  
Été 2011

## SOMMAIRE

Edito	p.2
France: Portraits	p.3
Mexique: 16 mois à Chipalcingo	p.4
Criminalisation des défenseurs des droits de l'Homme en Colombie	p.6
Rapport de mission: les défenseurs des droits de l'Homme au Honduras	p.8
Le Mexique à l'honneur en France? Rencontre avec Valentina Rosendo	p.10
Atelier de recherche: comment évaluer l'impact de l'intervention civile de paix?	p.11
PBI France	p.12



*Santiago Aguirre, du Centro de Derechos Humanos de la Montaña Tlachinollan, et Valentina Rosendo Cantu, membre de l'Organizacion del Pueblo Indigena Me'phaa, lors du cinquantième anniversaire d'Amnesty International, le 28 mai 2011, à Paris.*

**« Je ne regrette pas une seule seconde d'avoir été volontaire de PBI et d'avoir prolongé mon contrat de presque six mois supplémentaires. Cette expérience unique a été très formatrice aussi bien sur le plan personnel que professionnel et restera à jamais gravée dans ma mémoire. »**

Benoit de Montaigu, volontaire de retour de PBI Mexique

**PBI section française**  
21 ter, rue Voltaire  
75011 Paris  
Tél. : 01 43 73 49 60  
Email : [pbi.france@free.fr](mailto:pbi.france@free.fr)  
[www.pbi-france.org](http://www.pbi-france.org)

**pbi**  
un espace pour la paix

**Peace Brigades International** est une organisation non gouvernementale internationale officiellement reconnue par le département de l'information de l'ONU. PBI est une organisation indépendante de tout intérêt économique, tendance politique ou croyance religieuse. À la demande expresse d'associations locales menacées, PBI organise une présence internationale protectrice dans les zones de conflit afin de sauvegarder l'espace politique nécessaire à l'action de la population civile en faveur d'une résolution non-violente des conflits.

## Edito

*Le printemps a été chargé à PBI France ! La visite de Kerstin Reemtsma, représentante européenne du Projet Guatemala, la tournée de Valentina Rosendo et Santiago Aguirre, Défenseurs des Droits de l'Homme mexicains, le retour d'Elise (Népal), Laure et Alain (Colombie), le départ de Yannick (Népal), ont été autant d'occasions de faire connaître le travail de PBI aux institutions nationales et de renforcer nos partenariats associatifs.*

*Les rencontres et événements publics, organisés en partenariat avec des organisations comme le Collectif Guatemala (rencontre avec le MAEE concernant le travail des défenseurs guatémaltèques dans les zones reculées), Amnesty International et le Barreau de Paris (soirée publique sur les droits de l'Homme dans l'Etat de Guerrero, rencontre au MAEE, et table ronde sur le Mexique face au Système Interaméricain des Droits de l'Homme, p. 10), et le Comité pour l'Intervention Civile de Paix (atelier à l'Institut Catholique de Paris, p. 11), ont été autant d'occasion de faire connaître le travail de PBI et notamment les difficultés que les Défenseurs doivent surmonter au Guatemala et au Mexique.*

*Les volontaires de retour de Colombie ont pu, lors de la journée d'initiation, de l'atelier Colombie, ou de rencontres plus institutionnelles, revenir sur les cas les plus récents de criminalisation des défenseurs et notamment sur le cas de David Ravelo (p. 6), ainsi que sur la situation préoccupante des communautés de Curbarado et Jiguamiando.*

*Enfin, la session du 7 juin de l'Examen Périodique Universel du Népal a été l'occasion pour Elise et Yannick, respectivement ancienne volontaire et volontaire actuel du Projet Népal, de présenter la situation actuelle d'impunité au Népal, les difficultés des femmes défenseurs des droits de l'Homme et des journalistes, et les recommandations de PBI, auprès du MAEE, et de Reporters Sans Frontières.*

*Au final, les interlocuteurs prêts à agir pour soutenir les défenseurs, au Mexique, au Guatemala, en Colombie, et au Népal, sont plus nombreux et mieux informés de la situation sur le terrain – et c'est souvent ce qu'ils attendent de ces rencontres, des informations de terrain et des idées précises d'action.*

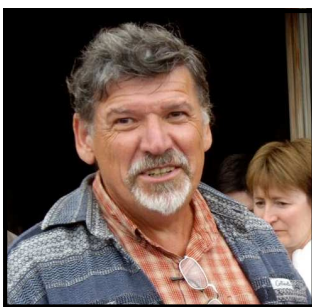
*Si au cours de l'été, PBI France fonctionnera au ralenti, l'activité reprendra de plus belle à la rentrée ! Une exposition photo itinérante est programmée dans plusieurs villes de France à partir du mois de septembre, et nous accueillerons des Défenseur(e)s des Droits de l'Homme de Papouasie (du 3 au 9 novembre) et du Népal (12 au 20 novembre). Ce sera à nouveau l'occasion de faire connaître le valeureux travail des volontaires, et des défenseurs menacés de par leur engagement pour la justice et l'accès aux droits, à un public français peu coutumier de la notion d'Intervention Civile de Paix.*

*Emilie Faruya*

## Portraits de la section française de PBI

*Jean Jacques Samuel a été volontaire au Guatemala et coordinateur de PBI-France à ses débuts, il est formateur lors des Journées d'Initiation de PBI France. Cécile Michiardi est la nouvelle trésorière de PBI France, élue lors de l'Assemblée Générale d'avril 2011.*

### Leçon d'écologie et de féminisme



1989, au Guatemala, dans l'altiplano: le propriétaire d'une « finca » (exploitation agricole) a vendu le bois à une entreprise ; les paysans mayas après avoir manifesté leur désaccord en vain, ont renversé les bulls dans les fossés. Imaginez une grande

esplanade faisant face à des bâtiments de ferme ramassés autour d'une cour intérieure, au milieu d'une forêt claire parsemée de lopins de maïs et de cabanes. Et sur cette aire en plein soleil environ deux cents mayas, le gouverneur de région, des représentants du propriétaire. Des femmes sortent de temps en temps du cercle pour changer les couches des bébés (en fait des sortes de chiffons), puis reviennent prendre part à la palabre. Les mayas parlent très doucement souvent en quiché. Au bout d'une heure, à ma grande surprise, j'entends le gouverneur s'exclamer : « Voilà une heure que nous discutons et il n'y a que des femmes qui parlent, j'aimerais bien entendre l'avis des hommes ».

Un peu plus tard sur les lieux de la déforestation, un vieil homme se met à parler, juché sur une souche, répondant à la "pédagogie" du gouverneur qui évoquait la loi et le respect de la propriété privée : « Monsieur le Gouverneur, vous nous parlez des lois de l'Etat. C'est très bien et nous voulons les respecter. Mais il y a aussi les lois de nos ancêtres. Et nous devons les respecter aussi. Ces lois disent que quand on coupe les arbres, il ne pleut plus ».

Volontaire PBI j'ai reçu à cette occasion ma plus belle leçon de féminisme et d'écologie donnée par des gens qui agissaient au risque de leur vie. Mon propre parcours s'éclaire à la lumière ce genre d'expérience : vie communautaire, simplicité de vie, engagement pour la non violence et le respect de la terre, importance de s'appuyer sur des valeurs féminines et surtout humilité devant le courage et la lucidité de ces mayas.

Cet exemple illustre l'importance dans une lutte non violente de traverser sa peur comme le démontrent aujourd'hui encore les « révolutions arabes ». Il a orienté mon métier de formateur vers la problématique : « transformer la violence et vivre avec ses émotions. »

Son site : [www.association-retrouve.fr](http://www.association-retrouve.fr)

*Jean-Jacques Samuel*

### Drôle de coïncidences !

2008. 60ème anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme. J'entends parler pour la 1ère fois de PBI au cours d'une conférence publique à laquelle Stéphane Hessel participe. Je cherche à le rencontrer pour une interview dans la publication de l'ACAT-France, ONG dans



laquelle je suis en poste à l'époque. Je me souviens encore de l'intérêt qu'avait suscité l'intervention de ce volontaire PBI. J'effectue quelques recherches sur Internet, découvre le mandat et les actions de PBI, les termes « non-violence » et « culture de paix » font alors écho à mes lectures et rencontres du moment... Je suis conquise.

2010. Je décide de partir quelques mois en voyage, et notamment au Népal. Le réseau « d'ami-d'ami qui connaît un ami » se met en route et je me mets en contact avec Elise qui travaille actuellement dans ce pays et qui « pourra être de bons conseils ». J'apprends par la suite qu'Elise est volontaire PBI au Népal! Une petite piqûre de rappel qui tombe à pic. Un départ à l'étranger en volontariat est une possibilité que j'envisage de plus en plus à ce moment-là.

2011. Retour sur Paris. Je retrouve mes anciennes collègues de travail pour un déjeuner, au cours duquel je fais la connaissance d'une nouvelle recrue dans l'équipe salariée de l'ACAT-France, il s'agit d'Anne. Anne, ex-coordinatrice de PBI-France pendant 5 ans ! C'est elle qui me convainc d'aller pousser la porte de PBI-France, toujours en recherche de bénévoles me précise t-elle ! La boucle est bouclée. Qu'à cela ne tienne, il ne peut s'agir que de coïncidences... et j'ai du temps à offrir.

**Avril 2011.** Une prise de contact par téléphone, une réunion de bénévoles plus tard et me voilà trésorière de l'association et référente du projet PBI-Colombie. Trois années après mon premier contact avec PBI, j'ai le sentiment que le temps a bien fait les choses. Plus qu'une occupation, mes « responsabilités » à PBI-France donnent du sens à mon engagement citoyen. J'ai trouvé ma place dans cette association qui correspond à mes attentes et défend les valeurs auxquelles je suis fondamentalement attachée.

Un heureux hasard ?!

*Cécile Michiardi*

## Seize mois à Chilpancingo

*16 mois. Ce fût la durée totale de mon expérience au sein de PBI Mexique, dans l'équipe basée à Chilpancingo, capitale de l'état du Guerrero. « Complètement fou » diraient certains. Ceux là n'ont peut être pas tout à fait tort tant les conditions de vie et de travail peuvent être difficiles. Cependant, même si ça n'a pas été facile tous les jours, je ne regrette pas une seule seconde d'avoir été volontaire de PBI et d'avoir prolongé mon contrat de presque six mois supplémentaires. Cette expérience unique a été très formatrice aussi bien sur le plan personnel que professionnel et restera à jamais gravée dans ma mémoire.*

**E**n 16 mois, moi et mes collègues volontaires n'avons pas chômé. Les événements se sont enchaînés à un rythme effréné. À peine avais-je mis les pieds dans l'équipe que nous avons dû faire face à une situation de crise : une des filles d'une défenseure de droits de l'Homme avait été agressée à la sortie de son école. D'emblée, le ton m'était donné. Tout au long de mon expérience, j'ai dû devoir faire face à des situations de ce genre. Certains des défenseurs avec qui nous travaillons sont victimes d'espionnage, d'autres reçoivent des menaces par le biais de petits mots écrits sur des bouts de papiers laissés au pied d'une porte. Beaucoup de ces urgences ont dû être gérées tard dans la nuit dans des conditions de stress et de tension intenses. Sur le moment, ce n'est pas une situation agréable à vivre, mais sur le long terme ce sont des situations très formatrices. J'ai toujours été impressionné par la qualité des méthodes de PBI pour faire face à ce genre de situation, qui est le fruit de nombreuses années d'expertise.

Un de mes souvenirs les plus marquants, c'est lorsque mon équipe et moi avons été victime d'une tentative d'extorsion téléphonique. Sur le moment, la volontaire qui a reçu l'appel est soudainement devenue blanche. Une semaine de repos supplémentaire lui a été accordée pour qu'elle puisse se remettre de ses émotions. Pendant ce temps, par principe de précaution, toute l'équipe a dû être évacuée d'urgence. Nous avons passé le reste des deux semaines suivantes à analyser, débattre et évaluer la situation. Ce sérieux et ce professionnalisme m'a beaucoup plus chez PBI. La sécurité des volontaires a toujours été la priorité maximale du projet. Aussi, j'ai beaucoup aimé cette capacité à prendre le temps de bien évaluer une situation pour laisser place à une analyse rationnelle et non émotionnelle des événements. Au final, nous sommes rentré à Chilpancingo mais nous nous sommes auto imposés un couvre feu pour une période probatoire de trois mois afin d'optimiser notre sécurité.

Cependant, malgré le danger et les menaces, beaucoup de défenseurs sont déterminés à continuer leur lutte jusqu'à ce qu'ils aient obtenu gain de cause. C'est une formidable leçon de bravoure et de courage. De plus, ce sont des gens simples et ordinaires, n'ayant pas de grandes ressources économiques. Ils ne sont ni avocats,

ni journalistes, ni politiciens : ce sont des simples citoyens qui, un beau jour, ont simplement refusé d'accepter la situation qui se déroulait sous leurs yeux. Que ce soit pour défendre l'environnement, la liberté d'expression, le droit d'accès à l'eau, à l'éducation, aux soins de santé, à la justice, tous ont entrepris de prendre leur courage à deux mains pour véritablement changer le cours des choses. Certains ont réussi à obtenir des avancées considérables dans leur lutte et ont même acquis une certaine notoriété aux niveaux national et international. D'autres ont encore beaucoup de chemin à parcourir. Tous se dédient corps et âme à ce que soient respectés leurs droits, au détriment de leur vie de famille.



Benoit de Montaigu, volontaire de PBI Mexique, en entretien avec un membre de la CECOP (Consejo de Ejidos y Comunidades Opositoras a la presa La Parota).

À mon arrivée, la Cour Interaméricaine des Droits de l'Homme (CoIDH) avait plaidé en faveur de Tita Radilla Martínez contre l'Etat mexicain. Un événement historique. Ensuite ce fût le cas des indiennes me'phaa Valentina Rosendo Cantú et Inés Fernández Ortega, violées par des militaires en 2002 et des écologistes Rodolfo Montiel et Teodoro Cabrera, torturés par des militaires en 1999. Il y a aussi eu la libération de l'indien me'phaa Raúl Hernández Abundio, injustement accusé d'avoir assassiné un informateur de l'armée et incarcéré pendant deux ans au terme d'une procédure judiciaire truquée . Autant de batailles gagnées qui vous remonte le moral et vous rappellent que l'effort que l'on fournit au quotidien n'est pas en vain. Ces victoires juridiques ont constitué des victoires importantes pour le mouvement

des droits de l'Homme au Mexique et par opposition, des revers considérables pour le gouvernement mexicain qui se voit obligé de mettre en marche un certain nombre de réformes, en vertu de son engagement au sein de l'Organisation des États Américains (OEA), comme par exemple la réforme du code militaire, qui actuellement garantit l'impunité aux militaires qui commettent des violations de droits de l'Homme contre des civils. L'Etat mexicain doit maintenant accomplir les recommandations émises par la CoIDH, ce qui est une toute autre histoire et constitue un autre source de travail pour les organisations de droits de l'Homme. Face au manque de volonté politique des autorités mexicaines, le travail est sans fin.

Ces divers événements survenus dans le courant de l'année 2010, année durant laquelle l'équipe de PBI Guerrero fêtait son dixième anniversaire, ont valu à PBI Mexique de se questionner sur les possibilités de travail dans l'état du Guerrero. Au mois de décembre, lors de la réunion de projet, nous avons décidé d'entreprendre une évaluation interne des dix dernières années de travail effectuées dans cet état du Mexique. C'est dans ce contexte que j'ai été appelé à renouveler mon contrat de volontaire, ce que j'ai accepté.

Cette évaluation a été très bénéfique d'un point de vue professionnel. J'ai appris à monter une évaluation de projet et j'ai dû réaliser divers entretiens aux quatre coins de l'état du Guerrero. J'ai eu la chance de pouvoir me faire une idée globale du projet de PBI Mexique depuis sa création jusqu'à ce jour, chose qu'il est difficile de faire pour un volontaire terrain. J'ai dû relire les vieux rapports des premiers volontaires de PBI Mexique, dont certains sont aujourd'hui des vétérans et occupent des postes payés au sein de PBI ou d'autres organisations de droits de l'Homme, et j'ai pu constater comment le projet avait formidablement gagné en professionnalisme depuis sa création. J'admire l'humilité dont PBI Mexique a toujours fait preuve: cette capacité à continuellement s'auto-critiquer et s'auto-évaluer m'inspire beaucoup.



Benoit de Montaignu, volontaire de PBI Mexique, et Valentina Rosendo Cantu

Ce qui m'a beaucoup plus, c'est la diversité des tâches que j'ai effectué tout au long de mon expérience. J'ai été à la fois journaliste, directeur de relations publiques, coordinateur, animateur, agent de sécurité et même plombier et électricien, pour les réparations de la maison. Autant dire que j'ai de quoi étoffer mon CV, ce qui fut une des raisons pour lesquels je me suis engagé au sein de PBI Mexique, à savoir l'acquisition d'une expérience de terrain qui puisse propulser ma carrière dans le domaine du développement ou de l'humanitaire. J'ai écrit des articles, j'ai assisté à des réunions, j'ai organisé des ateliers de sécurité et surtout, j'ai effectué des accompagnements, dans des communautés indiennes isolées dans des oasis de nature, d'une beauté époustouflante, coupées du monde. Ce fût formidable d'avoir eu accès à ce monde là. Peu de "güeros" (des étrangers blancs) ont eu cette chance.

Enfin, ce que je retiens de mon expérience, ça a été cette formidable cohabitation multiculturelle avec autant de nationalités et cultures différentes. Bien sûr, ça n'a pas été facile tous les jours : en étant ensemble littéralement vingt quatre heures sur vingt quatre, la cohabitation est très intensive et les conflits sont inévitables. De plus, à Chilpancingo, il faut respecter des normes de sécurité draconiennes. Le narcotrafic y étant très présent, nous ne pouvons pas aller n'importe où, ni parler à n'importe qui. Tout le monde n'est pas capable de vivre dans ces conditions : lors de mon expérience, une volontaire n'a pas su gérer le choc de l'arrivée et un commun accord a dû être trouvé pour qu'elle puisse repartir chez elle. Ça a été une situation difficile à gérer aussi bien pour le projet que pour l'équipe. D'un autre côté, nous

partageons tous une expérience intense et inédite que nous ne sommes pas près d'oublier. Indépendamment de l'estime que l'on éprouve pour telle ou telle personne, les liens qui se nouent sont très forts et quelque part, ils nous lieront à jamais. Jamais je n'oublierai ces collègues de travail.

*Benoit de Montaignu*

## Criminalisation des défenseurs des droits de l'Homme en Colombie

*Une nouvelle forme de répression des défenseurs des droits de l'Homme est mise en place depuis quelques années en Colombie: la criminalisation des défenseurs des droits de l'Homme. Des montages judiciaires, accompagnés de diffamation, qui accaparent les ressources et l'énergie des défenseurs, les empêchant de poursuivre le travail: c'est ce que relèvent les organisations présentes en Colombie. PBI accompagne plusieurs défenseurs actuellement détenus dans le cadre d'un montage judiciaire. Laure Luciani, ancienne volontaire de PBI Colombie, nous livre une synthèse de l'atelier qu'elle a animé le 6 juin 2011 sur ce sujet.*

« Il existe en Amérique Latine des politiques de criminalisation, entendues comme la mise en place d'un ensemble de stratégies et actions politico juridiques, de la part de l'Etat et/ou de lobbies qui le soutiennent, pour rendre illégitimes et illégales les communautés, organisations et personnes qui luttent pour l'exercice et la défense des droits de l'Homme et droits des peuples au sens des normes internationales et nationales. »<sup>1</sup>

Cela concerne très largement les défenseur(e)s des droits de l'Homme ainsi que leurs proches : avocats de victimes de crimes d'Etat, journalistes indépendants, victimes/militants qui mènent des actions de sensibilisation, leaders de communautés rurales ou urbaines qui réclament leurs droits, syndicalistes, politiciens alternatifs, étudiants, artistes, professeurs, religieux, etc.

Dans la Résolution 53/144, les Nations Unies rappellent « le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'Homme et les libertés fondamentales universellement reconnus », que « toute personne a le droit individuel ou collectif de promouvoir la protection et réalisation des droits de l'Homme et des libertés fondamentales ». Il ne s'agit pas de réclamer une immunité légale des défenseurs des droits de l'Homme mais bel et bien de rappeler les devoirs de l'Etat de Droit.

On observe que différentes attaques se combinent quand l'action d'une personne/communauté/ONG questionne et va à l'encontre d'intérêts puissants. L'objectif est donc de faire taire et rendre invisible toute entrave à ces intérêts. La personne/le groupe/leur entourage peuvent souffrir de menaces, enlèvements, pressions administratives ou armées, diffamation médiatique, criminalisation juridique... jusqu'à l'assassinat pur et simple.

### Le cas de David Ravelo

David Ravelo, économiste, défenseurs des droits de l'Homme et membre de la Corporación Regional para la Defensa de los Derechos Humanos (CREDHOS), de Barrancabermeja, est détenu depuis septembre 2010. Il est accusé de délit d'association de malfaiteurs et homicide volontaire. Ces accusations sont fondées sur les témoignages de Mario Jaimes Mejía, alias « El Panadero », Fremio Sánchez et Julián Bolívar, anciens

membres de groupes paramilitaires et aujourd'hui démobilisés. Mario Jaimes a témoigné librement dans le cadre de la loi 975 de Justice et Paix encadrant la démobilisation des groupes paramilitaires et accusé David Ravelo de maintenir des liens avec les Forces Armées Révolutionnaires de Colombie (FARC), ainsi que d'être l'un des auteurs intellectuels de l'assassinat de David Nuñez Cala, alors secrétaire de l'aménagement du territoire de Barrancabermeja, en 1991.

Ce n'est pas la première fois que David Ravelo doit faire face à une procédure judiciaire. Entre 1993 et 1995 il a été emprisonné et accusé de maintenir des liens avec des groupes armés illégaux puis acquitté de toutes les charges.

Suite à une action en justice intentée par David Ravelo, l'Etat a été condamné à l'indemniser pour détention arbitraire. M. Ravelo est un défenseur des droits de l'Homme très respecté dans la ville de Barrancabermeja (Santander) depuis 20 ans, il bénéficie de mesures de protection de la Commission Interaméricaine des droits de l'Homme depuis 2000.

**LIBERTAD YA!**

Ramiro    Oscar    Mario    Andrés    Evaristo    Miguel

La ACVC defiende el territorio del campesinado defendamos a la ACVC

Asociación Campesina del Valle del río Cimitarra (ACVC)  
Magdalena Medio, Colombia

Oficina regional: Calle 48 No 6B-93, Of. 502  
Barrancabermeja, Santander, Colombia  
Telofax: (+5747) 6223016  
asociacion.campesina@gmail.com  
www.prensarural.org

Affiche de l'ACVC (Asociación Campesina del Valle del río Cimitarra): « L'ACVC défend le territoire des paysans, défendons l'ACVC »

### Le préjudice pour les défenseurs

C'est comme cela qu'on arrive à ce que le mot même de « droits de l'Homme » soit généralement associé par la société colombienne à la guérilla ou l'insurrection en général.

Le simple fait d'entamer une enquête sur la base

d'accusations peu sérieuses ou non conformes au regard du droit, a des implications très négatives sur le travail, la crédibilité, l'usure psychologique, l'intégration sociale, la liberté de mouvement, les ressources économiques et finalement l'intégrité physique de la personne en danger.

Dans son travail de terrain, PBI a pu observer les effets destructeurs des montages judiciaires (ce qu'on nomme criminalisation) contre des défenseurs des droits de l'Homme.

Un problème central des montages judiciaires est le manque de garanties dans la procédure, comme par exemple l'utilisation de faux témoignages, fausses preuves.

C'est pour cela que des conditions minimales pour la protection de l'espace de travail des défenseurs consistent à respecter les procédures et s'abstenir d'ouvrir des poursuites judiciaires sans fondement, motivées par des intérêts politiques et/ou économiques.

Sur un plan psycho-social, les effets de la criminalisation sont graves tant sur l'individu, que sur sa famille et son entourage professionnel et social. Dans le cas d'un montage judiciaire, la protection exige beaucoup plus que la simple défense légale. Il s'agit de mesures qui renforcent la légitimité, la crédibilité, l'estime de la personne et la valorisation de son travail.

### Les recommandations de PBI

PBI fait des recommandations à la communauté internationale afin de réduire ce risque et maintenir l'espace de travail des défenseurs des droits de l'Homme (DH)<sup>2</sup>:

- Rappeler à l'Etat colombien, le respect de la présomption d'innocence et de la procédure.
- Etre particulièrement attentif aux cas de poursuites judiciaires contre des défenseurs des DH, surtout quand l'accusation porte sur l'activité de défense des DH.
- Inviter l'Etat colombien, en accord avec ses engagements internationaux, à reconnaître publiquement et soutenir activement le travail des défenseurs des DH et leur légitimité.
- Solliciter l'Etat colombien pour qu'il mette en place un système interne qui exclut de l'appareil judiciaire, l'utilisation de preuves infondées, fausses, erronées et tendancieuses sur la base de rapports militaires et des services de renseignement, qui incriminent des défenseurs des DH.
- Rappeler aux hauts fonctionnaires de l'Etat colombien qu'il leur est interdit de faire des signalements publics infondés contre les défenseurs des DH ; leur rappeler également que la promotion des DH par la société civile est une garantie de démocratie.
- Etablir des indicateurs qui permettent aux gouvernements et agences de coopération de développer des

paramètres permettant de conditionner l'aide officielle au respect de la procédure judiciaire.

Parallèlement, PBI, en accord avec la personne ou l'organisation que PBI accompagne, associe cet accompagnement politique avec un accompagnement physique, psychosocial et médiatique

La criminalisation est une arme de plus pour tenter de réduire la défense des DH qui va à l'encontre d'intérêts puissants. PBI tente de protéger au mieux les personnes qui s'engagent dans cette profession périlleuse qu'est la défense des DH en Colombie notamment.

La défense des DH et les progrès sociaux qui en découlent ne pourront se faire efficacement et avancer que si les pays qui commercent avec les pays en développement revoient leur manière de faire en donnant aux droits de l'Homme la priorité dans tous les échanges bilatéraux.

*Laure Luciani*

#### Pour en savoir plus :

[PBI Colombia: Defensores de derechos humanos atrapados en su propia defensa, febrero de 2008](#)

[Human Rights First: Los defensores de derechos humanos acusados sin fundamento Presos y señalados en Colombia, febrero de 2009](#)

[Video: Presos políticos - Carmelo Agámez: Le militant des droits de l'Homme Carmelo Agámez de MOVICE \(Movimiento Nacional de Víctimas de Crímenes de Estado\) de Colombie a été arrêté en novembre 2008. Cinq hommes ont pénétré, sans ordre de détention, dans sa maison à San Onofre. Radio Nederland, 19 avril 2010](#)

Campaña «Por el derecho a defender los derechos humanos en Colombia»: [Criminalización y judicialización de la protesta social y de la defensa de los derechos humanos en Colombia, noviembre de 2010](#)

[PBI Colombia: Leonardo Jaimes Marín: «Los fundamentos para privar a Carolina Rubio de la libertad son absurdos», 22 de febrero de 2011](#)

[El caso de David Ravelo, CREDHOS \(video y artículos de PBI Colombia\)](#)

#### Notes

<sup>1</sup> Déclaration Politique de la rencontre sur la criminalisation des défenseurs des droits de l'Homme de Bogota en 2009

<sup>2</sup> Traduction non-officielle de la page 11 du bulletin ColomPBIa n°6 de février 2008

## Rapport de mission: les défenseurs des droits de l'Homme au Honduras

*Depuis le coup d'Etat du 28 juin 2009, la situation des droits de l'Homme et de ceux qui les défendent s'est sérieusement détériorée au Honduras : menaces, assassinats ciblés, disparitions forcées, torture touchent les journalistes, les syndicalistes, les leaders de communautés locales, les communautés indigènes et afro-américaines. En juillet 2010, face aux difficultés des défenseurs des droits de l'Homme, PBI a été sollicité par la plateforme nationale des organismes de défense des droits de l'Homme pour mettre en place un projet d'accompagnement et d'observation internationale. Une mission de trois semaines a été organisée en mai 2011, dont voici les premiers résultats.*

**L**es observateurs internationaux en mission au Honduras avaient pour objectifs de : rencontrer et mieux connaître les organisations de défense des droits de l'Homme, apporter un soutien moral aux défenseurs des droits de l'Homme, rencontrer les représentants de la communauté internationale et le corps diplomatique, et rendre publiques les préoccupations de PBI et les besoins des défenseurs honduriens en matière de protection et d'accompagnement international.

Le groupe d'observateurs s'est réuni avec des organisations sociales, des mouvements paysans, des syndicats, des journalistes, à Tegucigalpa, San Pedro Sula, et dans les régions du Bajo Aguán, la Costa Atlántica, el Valle de Siria, Zacate Grande, La Esperanza y Siguatepeque. La mission a aussi rencontré les représentants du corps diplomatique à Tegucigalpa, la Délégation de l'Union Européenne, le Bureau du Haut Commissaire aux Droits de l'Homme des Nations Unies, le G-16, et les organisations de coopération internationale.

PBI exprime sa profonde préoccupation concernant la violation systématique des droits de l'Homme, tant civils et politiques, qu'économiques, sociaux et culturels, et les droits collectifs des populations indigènes et garifunas, qui a pu être observée durant cette mission.

Dans la courte période de trois semaines où les observateurs ont été présents au Honduras, cinq défenseurs des droits de l'Homme ont été assassinés: un journaliste, un leader paysan, et trois membres de mouvements paysans. Il y a eu une tentative d'attentat contre les bureaux régionaux d'une organisation nationale de femmes, 5 jeunes indigènes ont été agressés pendant un rassemblement, et une manifestation pacifique a été violemment réprimée.

PBI a pu constater les nombreuses dénonciations, publiées depuis le coup d'Etat, qui montrent la recrudescence significative de la situation d'insécurité pour les personnes qui participent à des mouvements sociaux, et réclament leurs droits, tant individuels que collectifs. La participation sociale et la satisfaction du droit à défendre les droits de l'Homme sont des bases essentielles dans tout Etat démocratique.

Le 1<sup>er</sup> juin, quelques jours avant son Assemblée Générale célébrée à San Salvador, Salvador, les Etats membres

de l'Organisation des Etats Américains (OEA), à l'exception de l'Equateur, ont voté la réadmission de l'Etat hondurien, près de deux ans de suspension suite au coup d'Etat du 28 juin 2009. Cette réadmission intervient suite à la mise en application par le Honduras des conditions émises par l'OEA: le retour du président déposé Manuel Zelaya Rosales et d'anciens fonctionnaires de son gouvernement, qui avait dû quitter le pays depuis le 28 juin 2009, et certaines mesures relatives aux droits de l'Homme comme la création d'un Secrétariat de Justice et Droits de l'Homme.

Cette reconnaissance internationale n'a cependant pas bien été reçue par toute la communauté des défenseur(e)s des droits de l'Homme. Certains voient dans la réincorporation du pays à l'OEA un risque d'acceptation de la situation actuelle, à savoir une situation de violation continue des droits de l'Homme, et considèrent que les événements qui ont suivi le retour du Honduras à l'OEA sont une manifestation de cette préoccupation. De plus, plusieurs organisations ont exprimé l'inquiétude que cette reconnaissance internationale limite l'attention et le suivi portés par la communauté internationale à la situation des droits de l'Homme au Honduras, et aux difficultés rencontrées par les défenseurs, et que cela se traduise par une recrudescence des risques et des restrictions à l'espace de travail des défenseur(e)s des droits de l'Homme.

La mission de PBI a été particulièrement préoccupée par les accusations publiques concernant des défenseurs, à qui on reproche leur manque d'objectivité parce qu'ils sont associés à des groupes d'opposition. Or il n'y a pas de démocratie sans débat public, incluant une remise en cause publique des décisions ou politiques publiques prises par le gouvernement. La légitimité des personnes qui participent à ces débats ne devrait en aucun cas être mise en cause. La participation au débat depuis la perspective des droits de l'Homme devrait au contraire être valorisée comme un effort supplémentaire pour sensibiliser et systématiser le respect des droits fondamentaux consacrés dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, dans un pays comme le Honduras.

PBI espère contribuer par son rapport de mission à informer de la situation critique dans laquelle se trouvent les défenseur(e)s des droits de l'Homme au



Honduras, et la rendre plus visible, depuis la perspective d'une organisation d'accompagnement et d'observation internationale qui travaille spécifiquement sur les besoins de protection des défenseur(e)s des droits de l'Homme. Trois sources de risques graves pour les défenseur(e)s des droits de l'Homme ont été identifiées, qui remettent significativement en cause le libre exercice de leur travail:

- L'impunité pour les cas de violations des droits de l'Homme commises par des acteurs étatiques ou non étatiques.
- La criminalisation et la stigmatisation des défenseur(e)s
- L'absence de prise en compte des besoins de protection des défenseur(e)s, qui reçoivent constamment menaces et harcèlement.

L'observation de la situation des défenseur(e)s sur le terrain conduit PBI à émettre une série de recommandations à la communauté internationale, à l'Organisation des Nations Unies, à l'Organisation des Etats Américains et ses Etats membres, à la Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme, et à l'Union Européenne. Voici les recommandations émises auprès de la communauté internationale:

#### Recommandations concernant l'impunité

- Rappeler à l'Etat hondurien qu'il a la responsabilité de dûment enquêter sur toutes les violations des droits de l'Homme dénoncées, juger les accusés, et apporter des réparations aux victimes.
- Rappeler à l'Etat qu'il doit garantir l'indépendance judiciaire réclamée par la société civile pour combattre l'impunité
- Encourager l'Etat à veiller au principe d'indépendance judiciaire, au cadre juridique qui la régit, à l'application des garanties et droits fondamentaux qui y sont liés, pour combattre et inverser les niveaux d'impunité existants dans le pays.
- Encourager l'Etat à mettre en place des mécanismes effectifs pour résoudre les conflits concernant la propriété de la terre, les droits du travail, les droits environnementaux, et les droits collectifs comme le droit à la consultation préalable; effectuer un suivi de ces mécanismes pour éviter que ces conflits puissent convertir les défenseur(e)s en cibles de menaces et agressions.
- Assurer que la coopération technique et financière apportée par les différentes organisations internationales et les gouvernements au Honduras et aux entreprises privées qui y sont implantées contribuent pleinement au respect des droits de l'Homme.
- Soutenir la création d'une entité de l'ONU qui réalise un suivi et une enquête indépendante pour le démantèlement des forces paramilitaires, groupes illégaux et

appareils clandestins implantés dans le pays.

#### Recommandations concernant la criminalisation et la stigmatisation des défenseur(e)s:

- Encourager l'Etat du Honduras à garantir que le système pénal ne soit pas employé contre des personnes qui font partie des organisations de la société civile et de défense des droits de l'Homme afin de les décourager ou de restreindre leurs activités légitimes de défense des droits de l'Homme.
- Inviter l'Etat à respecter le travail des défenseur(e)s et à reconnaître publiquement leur droit à réaliser leur travail, sans risques de menaces ou discriminations, ni pour eux ni pour leur proches, organisations, ou communautés d'appartenance.
- Faire des déclarations publiques reconnaissant la légitimité du travail des défenseur(e)s des droits de l'Homme au Honduras, surtout dans les situations où ils sont stigmatisés pour leur travail.
- Réaliser un suivi de la recommandation du Haut Commissaire des Nations Unies pour les Droits de l'Homme, pour que l'Etat du Honduras effectue une révision de sa législation nationale pour assurer sa cohérence avec les standards internationaux, spécialement pour les délits de sédition et manifestations illicites, et les lois qui pourraient limiter la liberté d'expression.

#### Recommandations concernant la protection des défenseur(e)s:

- Recommander à l'Etat qu'il mette en place un programme spécial de protection des défenseur(e)s au sein de son initiative de Plan National d'Action pour les Droits de l'Homme.

#### Recommandations à l'Union Européenne et ses Etats membres:

- Dédier plus de ressources à la diffusion de la Stratégie locale de l'Union Européenne pour les Défenseur(e)s au Honduras auprès de la société civile, en particulier dans les zones les plus isolées, et s'assurer que les recommandations formulées sont appliquées de manière adéquate.
- Mettre en place un Groupe de Suivi pour examiner les menaces et attaques aux défenseur(e)s.
- S'assurer que l'élaboration de la Stratégie Pays pour les Droits de l'Homme soit mise en place à partir d'un processus de consultation ouvert et effectif auprès de la société civile, urbaine et rurale, du Honduras.

PBI espère que ces observations contribueront au suivi continu et à l'évaluation de la situation des défenseur(e)s des droits de l'Homme au Honduras.

*Traduction et synthèse du rapport  
par Brigitte Chambolle  
et Emilie Faruya*

## Le Mexique à l'honneur en France ? Rencontre avec Valentina Rosendo

Plusieurs fois par an, PBI organise des tournées européennes afin de permettre aux associations qu'elle accompagne, là-bas, de venir témoigner et de faire entendre leur voix, ici. Du 28 mai au 1er juin, nous avons donc accueilli Valentina Rosendo Cantu et son avocat Santiago Aguirre, tous deux défenseurs des droits de l'Homme au Mexique. Cette tournée a été co-organisée par PBI et Amnesty International, six mois après l'émission de la sentence par la Cour Interaméricaine des Droits de l'Homme sur le cas de Valentina, alors que le 19 mai, la Cour Suprême rejetait ses recommandations sur la justice militaire.

Elle avait pour vocation de présenter l'exécution de la sentence de la Cour Interaméricaine des Droits de l'Homme concernant le cas de Valentina, et les difficultés rencontrées par les défenseurs des droits de l'Homme au Mexique, et plus particulièrement dans l'Etat de Guerrero.

**D**epuis l'ouverture du projet Mexique en 1998, PBI accompagne et soutient de nombreuses organisations dans les états d'Oaxaca et de Guerrero, dont l'Organisation du Peuple Indigène Me'phaa (OPIM) et le Centre pour les droits de l'Homme de Tlachinolan. C'est dans le cadre de cet accompagnement que PBI soutient Valentina Rosendo Cantu, membre de l'OPIM et son avocat Santiago Aguirre, de Tlachinollan, depuis bientôt dix ans. Agressée sexuellement en 2002 par des militaires, Valentina Rosendo Cantu décide de porter plainte. Un choix courageux. Elle devient alors le porte-parole de toutes les femmes qui subissent le même traitement mais qui n'osent pas parler par peur des représailles. En permanence menacée et harcelée, Valentina est contrainte de quitter sa communauté et de vivre cachée depuis plusieurs années.

En 2010, enfin, la Cour Interaméricaine des droits de l'Homme statue en sa faveur (voir *Présence Internationale* n°84). Valentina a gagné une bataille mais pas encore la guerre contre le système judiciaire mexicain. La Cour Suprême rejetait en effet le 19 mai les recommandations émises par la Cour Interaméricaine et par les Nations Unies, pour que les violations des droits de l'Homme commises par des militaires soient jugées par la justice civile. Même si l'Etat mexicain a été reconnu responsable des violences subies par Valentina, ses agresseurs n'ont toujours pas été arrêtés ni condamnés. C'est pourquoi, Valentina et Santiago sont venus plaider, à Paris, de la nécessité et de l'urgence d'une réforme de l'appareil judiciaire mexicain. Pour que Valentina soit, enfin, entendue et reconnue en tant que victime, il est impératif que ses agresseurs soient jugés devant un tribunal civil et non devant une juridiction militaire comme c'est le cas aujourd'hui encore.

ment auprès des responsables politiques et du grand public de leur combat mais aussi de nous encourager à les soutenir. Valentina voulait ainsi avoir l'occasion de remercier les organisations et personnes qui l'encouragent et la soutiennent



Valentina intervenant lors d'une table ronde, pour les 50 ans d'AI

depuis 9 ans dans sa lutte pour l'accès à la justice. A Paris, lors d'une table ronde co-organisée par le Barreau de Paris, Amnesty International France et PBI France, ils ont rencontré des membres de

l'Observatoire international des avocats (OIA). Un long entretien qui a permis d'informer sur la situation des droits de l'Homme au Mexique et de réfléchir à la mise en place d'actions en soutien à Valentina. Lors du rendez-vous au Ministère des affaires étrangères et européennes (MAEE), Valentina et Santiago ont exhorté les responsables en charge des droits de l'Homme à maintenir leur demande de transfert d'une juridiction militaire à une juridiction civile dans des cas de violations des droits de l'Homme commis par des militaires, ainsi que de les appuyer dans la création d'un mécanisme de protection des défenseurs des droits de l'Homme.

Cette rencontre a aussi permis d'informer nos interlocuteurs de la situation des défenseurs au Mexique, et en particulier dans l'Etat de Guerrero, et des actions entreprises par les délégations de l'Union Européenne pour les soutenir. D'autres rencontres inter-associatives ont également permis à Valentina et Santiago de multiplier les contacts, de créer un réseau de soutien et de sensibiliser le grand public aux difficultés rencontrées par les défenseurs des droits de l'Homme au Mexique.

Au Royaume-Uni, en Allemagne, en France ou en Espagne, Valentina et Santiago ont reçu de nombreux soutiens, provenant d'institutions, d'associations, d'avocats et d'individus.

La visibilité et le soutien de la communauté internationale sont des gages précieux pour ceux qui défendent leurs droits dans des pays comme le Mexique. Ils constituent souvent le dernier rempart à l'impunité.

Ne l'oublions pas. Soutenons-les.

Cécile Michiardi



Santiago Aguirre et Valentina, à Paris pour le 50e anniversaire d'AI

Co-organisée par PBI et Amnesty International, cette tournée avait pour objectif de permettre aux deux défenseurs des droits de l'Homme de faire entendre leur voix et de témoigner directe-

## Ateliers de recherche: comment évaluer l'impact d'une intervention civile de paix?

*Au cours de l'année universitaire 2010-2011, un rapprochement s'est opéré entre l'Institut Catholique de Paris et PBI France. Des défenseurs ont été présentés leur travail aux étudiants au cours du premier semestre. Au cours du second semestre, un atelier recherche a été mis en place, avec l'objectif d'analyser l'impact d'un projet, à partir du cas pratique de PBI Népal. Cécile Dubernet, bénévole de PBI France et professeur en charge de cet atelier, revient sur ce travail.*

Depuis 2 ans, dans le cadre d'un projet financé par l'Agence Française de Développement (AFD), une formation bilingue (français – anglais) sur l'intervention dans les zones de conflit est organisée à Poissy en septembre par le Comité pour l'Intervention Civile de Paix (ICP). En 2010 Jean-Jacques Patry, Directeur du Master Géopolitique et Sécurité Internationale (GSI) de la Faculté des Sciences Economiques et Sociales (FASSE) de l'Institut Catholique de Paris a participé à la formation. Convaincu du sérieux et de la qualité du projet, il soutient un processus de rapprochement entre le Comité ICP et la FASSE. Des conférences professionnelles ainsi que deux ateliers de recherche ont été organisés pour les étudiants du Master GSI en 2010-2011.

Un atelier a pour objet pédagogique de permettre à une petite équipe d'étudiants d'explorer une dimension clef de ces nouvelles formes d'intervention dans les zones de conflit. Ceci en partenariat direct avec une organisation d'envoi. Le projet Népal de PBI, en lien étroit avec Emilie Faruya a participé à un atelier consacré à l'impact du travail d'accompagnement.

L'accompagnement physique et politique que les équipes de PBI procurent à des défenseurs des droits de l'Homme est un travail de longue haleine, un travail relationnel et structurel dont les effets immédiats sont souvent invisibles. Or, comme tous les programmes financés par des fonds publics, les projets de PBI sont régulièrement audités. Des rapports sont produits pour être envoyés aux bailleurs de fonds afin de justifier de l'utilisation des financements perçus. Toute nouvelle demande est attentivement examinée. Dans un monde extrêmement compétitif, les acteurs de terrain sont donc constamment confrontés à la question souvent dérangeante de la 'productivité': quels résultats à court ou moyen termes? Quel impact à long terme? Les objectifs sont-ils atteints? Le travail est-il efficient?

Les études d'impact se sont développées dans les mondes humanitaires et du développement depuis une quinzaine d'années. Suite aux grandes opérations des années 1990 (Somalie, Irak, Bosnie, Rwanda...), de nombreux débats sur les effets limités, parfois contreproductifs de l'action internationale ont été lancés. Mais quelle que soit la nature du projet d'aide, un impact reste complexe à mesurer. De plus, des pratiques telles que l'observation des droits de l'Homme ou l'accompagnement politique sont particulièrement

difficiles à évaluer. Les outils (et autres cadres logiques) importés du monde du management dominant l'analyse de projet. Ces outils donnent la priorité à des critères quantitatifs, ils mesurent en premier lieu des effets matériels, du visible. Ils sont donc souvent inadaptés pour appréhender un travail de fond sur la société civile. En effet des organisations telles que PBI agissent sur la confiance qui règne (ou pas) entre les acteurs locaux (armés comme non armés), entre les civils et les systèmes institutionnels (police, justice...). La confiance est aujourd'hui reconnue comme un élément clef de la construction d'une paix stable. Mais c'est un élément immatériel, fragile, difficile à cerner. La dimension temps est aussi à prendre en compte. Le soutien des organisations de la société civile, notamment les organisations de femmes, influence les structures sociétales (par exemple l'équilibre des genres). Néanmoins une telle évolution relève du temps long et se mesure en décennies plutôt qu'en années. Enfin, les organisations telles que PBI ont pour objet de prévenir l'utilisation de la violence dans la résolution de conflits, de diminuer le niveau de menace pesant sur les acteurs de la société civile. Or, s'il est difficile scientifiquement d'établir des chaînes de causalité entre faits sociaux, il est encore plus compliqué d'attribuer l'absence d'un événement violent à un facteur précis, par exemple à la présence d'une équipe PBI auprès d'un défenseur des droits de l'Homme.

Avec l'aide de l'équipe du projet Népal, Coline Ganz et Sarah Caillère du Master GSI ont donc examiné de près les activités du projet, détaillé et classifié les objectifs qui s'y rapportent et cherché à identifier des critères d'évaluation pertinents de ces objectifs. Elles ont noté la difficulté d'utiliser des outils d'analyse trop généraux et ont proposé la mise en place de critères d'évaluation spécifiques à chaque projet: des micro-critères. La coopération avec le projet Népal, dont l'équipe était en phase de renouvellement, a pris du temps et toutes les questions n'ont pu être abordées. Le lien a cependant pu être assuré et maintenu par Emilie Faruya. Cette dernière a, par ailleurs, assisté à la présentation des résultats et contribué à l'évaluation du travail écrit des étudiantes en Mai 2011.

Le projet a mis en évidence certaines limites des outils d'évaluation actuels et a permis d'identifier quelques pistes prometteuses. Le sérieux des étudiantes notamment dans le traitement de données confidentielles a été apprécié. Il est donc prévu de continuer de travailler sur ce thème avec une nouvelle équipe du Master GSI à la rentrée 2012.

*Cécile Dubernet*

**Prochaine journée d'initiation de  
PBI France  
Samedi 24 septembre 2011**

*Cette journée vise à accueillir et orienter les personnes intéressées par la non-violence, la prise de décision au consensus, l'accompagnement international, et la protection des droits de l'Homme. Elle est ouverte à toute personne intéressée par ces thématiques que vous souhaitez ou non vous engager comme bénévole ou volontaire au sein de PBI. Organisée de façon progressive, elle comprend une présentation des principes régissant l'action de PBI ainsi que des mises en situation. Il est donc nécessaire d'être présent durant toute la journée.*

**Matinée (10h-13h)**

- Accueil et présentation du déroulement de la journée
- Introduction : présentations croisées des participants
- Présentation des principes régissant l'action de PBI : Non-violence, prise de décision par consensus et protection des droits de l'Homme (présentation globale des associations accompagnées)
- Exercice sur la notion de non-violence : débriefing et situation de la non-violence dans l'action de PBI
- Exercice de mise en situation sur la notion de consensus et prise de décision en groupe, débriefing

**Après-midi (14h-17h30)**

- Rencontre avec un-e ex-volontaire
- Exercice : analyse d'une situation type de l'action de PBI, Débriefing
- Pause café
- Présentation des actions et du fonctionnement de PBI en France et modes d'investissement bénévole
- Bilan de la journée et foire aux questions

**Bulletin d'inscription**

(à renvoyer par mail à [pbi.france@free.fr](mailto:pbi.france@free.fr)) \*

> Journée d'orientation du 24 septembre 2011 (Paris)

Prénom : ..... Nom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... E-mail : .....

\* Une participation de 10€ vous sera demandée pour la participation au déjeuner et à la location de salle.

**S'impliquer avec PBI**

**>>> Devenir bénévole**

Pour devenir bénévole et aider régulièrement ou ponctuellement, il faut

- avoir un peu de temps à donner ;
- être ouvert et convaincu de l'efficacité de la non-violence

**>>> Nos actions**

**Appui aux projets**

À chaque projet de terrain correspond un "réfèrent", chargé du suivi du projet au sein de la section nationale. Il/elle informe les candidats au volontariat, assure une veille informationnelle, et est la courroie de transmission entre le comité qui gère le projet et la section nationale. L'appui aux projets passe également par la recherche de fonds et le travail inter-associatif.

**Réseau d'appui / réseau d'alerte**

Il appartient aux sections nationales de constituer un réseau d'appui : celui-ci est composé de personnalités – élus locaux, députés, membres d'ONG – qui ont connaissance de notre action et la soutiennent moralement ou politiquement. En cas de difficulté rencontrée sur le terrain par un volontaire ou une personne accompagnée, ce réseau est sollicité pour une réaction immédiate auprès des autorités concernées.

**Communication**

> Communication externe

Il s'agit de la création et la mise à jour des documents d'information (plaquettes, bulletin trimestriel etc.) et de la gestion de la liste de la liste de diffusion de PBI. Il faut également assurer la publicité des événements auxquels participent PBI, en tant qu'organisateur comme en tant qu'invité.

> Communication interne

En tant que membre d'une organisation internationale, PBI-section française doit participer à la vie de celle-ci : contribuer aux publications générales, se positionner sur différentes questions, participer à des rencontres internes etc.

**>>> Devenir volontaire**

Pour devenir volontaire il faut :

- parler l'espagnol pour les projets latino-américains ou l'anglais (et être disposé à apprendre la langue du pays) pour les projets en Asie ;
- avoir une expérience associative préalable est souhaitable.

Chaque projet prend en charge la formation du volontaire, un voyage aller/retour, le séjour sur place, l'assurance et une petite indemnisation mensuelle. On demande au volontaire de s'engager pour une durée initiale d'un an.

Consultez le site Internet : [www.pbi-france.org](http://www.pbi-france.org)

**REJOIGNEZ-NOUS**

**Je deviens membre de PBI-section française**

Adhésion au tarif

◇ Normal, 30 euros

◇ Réduit (étudiants, petits budgets) 15 euros

◇ De soutien, 60 euros

L'adhésion comprend l'envoi du Rapport annuel et les invitations aux événements de PBI en France. Elle ne comprend pas l'abonnement au bulletin trimestriel Présence internationale.

**Je m'abonne au bulletin Présence internationale** ◇ 10 euros par an

**Je souhaite participer aux activités de PBI dans ma région**

◇ Suivi des missions

◇ Organisation d'événements

**Je souhaite faire un don de**

◇ 30 euros,

◇ 60 euros,

◇ 100 euros,

◇ Autre : ..... euros

**Nom :** ..... **Prénom :** .....

**Adresse :** .....

**Code postal :** ..... **Ville :** .....

**Tel. :** ..... **Email :** .....